



NOS COMPÉTENCES

L'huissier de justice est un officier public et ministériel exerçant une profession libérale réglementée. Il a seul qualité pour exécuter les décisions de justice et délivrer des actes. Il est également compétent en matière de recouvrement amiable de créances, d'aide à la rédaction des actes sous seing privé, de consultations juridiques, d'administration d'immeubles, de ventes aux enchères publiques.

L'huissier de justice est un acteur incontournable dans la vie économique et sociale. Que vous soyez une entreprise, un particulier, l'huissier de justice vous apportera conseil pour résoudre à l'amiable toutes vos difficultés.

Notre Étude d'Huissier située à Paris (75), accueille professionnels et particuliers afin de leur proposer notre savoir-faire en matière de constats, de protection de la propriété intellectuelle, du droit de l'Internet et des nouvelles technologies, du contentieux général et locatif, du recouvrement et de l'exécution des décisions de justice et autres titres exécutoires ainsi que du règlement des jeux et concours.

On vous accompagne pour toutes les problématiques suivantes:



- Signifier un acte
- Constats
- Impayés de loyers
- Recouvrement amiable
- Séquestre
- Reconduction tacite
- Jeux-concours
- Saisies contrefaçons
- Exécuter une décision de justice
- Pensions alimentaires.